

Conseil d'établissement du Lycée Claudel
Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2008

Présents : Mesdames Émorine, Brutus, Tang, Scott-Harston, Guilbeault, Rullier, Tardivo, Godet, Dambel.

Messieurs Creuseveau, Genty, Rullier, Thibault.

Excusé(es) : Messieurs Boasson et Jeanson .

Mesdames Tardy et St Louis.

1. Adoption du compte rendu du CE du 22 septembre 2008

Sur proposition de Mme Rullier, soutenue par M. Genty, le compte rendu du CE du 22 septembre 2008 est adopté à l'unanimité des votants.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Émorine propose d'ajouter les questions diverses soumises par les parents, les enseignants, et d'aborder elle-même une rencontre planifiée avec M. le Conseiller culturel concernant l'avenir de l'enseignement français à l'étranger.

Sur proposition de Mme Dambel, soutenue par Mme Tang, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.

1. Mise en place du Conseil de discipline

Mme Émorine explique qu'un Conseil de discipline est une émanation du C.E. Instance à mettre en place en début d'année, il est nécessaire dans l'établissement, pour statuer en cas de faute grave commise par un élève. (Elle précise toutefois qu'à sa connaissance, il n'a jamais été sollicité jusqu'alors au Lycée Claudel).

La composition du Conseil de discipline est la suivante :

- Le Chef d'établissement
- L'adjoint du Chef d'établissement
- Le gestionnaire
- Des représentants élus
(en France, 5 du personnel, 3 des parents, 2 des élèves)
- Un CPE (choisi par le CE)

Sont volontaires pour entrer dans le Conseil de discipline :

- Mme Tang (CPE)
- Mesdames Godet, Dambel et M. Rullier, représentants des enseignants
- Mme Scott-Harston et M. Genty, représentants des parents
- M. Thibault, représentant des élèves.

Cette composition, jugée équilibrée par les présents, est adoptée.

2. Adoption du calendrier scolaire de l'année 2009-2010

M. Genty demande la possibilité d'allonger les vacances d'hiver en réduisant les vacances d'été. Mme Émorine explique que la Convention qui régit le Lycée pose clairement les limites de début et de fin d'année. Par ailleurs, il n'est pas autorisé par la loi ontarienne de reprendre avant le 1^{er} septembre.

Sur proposition de Mme Godet, soutenue par Mme Tardiveau, le calendrier scolaire de l'année 2009-2010 est adopté à l'unanimité des votants.

3. Questions diverses des parents d'élèves

a. Clarification du rôle des parents d'élèves au CE et du rôle de l'APELC

Ces questions donneront lieu à des réponses sur les sites du Lycée et de l'APELC.

b. Annulation de la commémoration du 11 novembre cette année

Ce choix exceptionnel a été fait en raison des conditions de rentrée (travaux).

Cette tradition claudélienne reprendra l'an prochain.

Qu'en est-il des autres commémorations ?

→ Exemple de l'histoire des Noirs : cela renvoie à des initiatives personnelles des jeunes ;

→ Mme Godet rappelle que le travail sur le devoir de mémoire est intégré à la pédagogie dans différentes matières, comme l'histoire ou les lettres, et que les valeurs citoyennes sont profondément ancrées dans les programmes de l'enseignement français.

c. Prise en charge des élèves perturbateurs

Mme Émorine précise que cela relève de la gestion de classe des enseignants.

En cas de problèmes plus sérieux, relatés dans des rapports écrits, Mmes Brutus ou Émorine rencontrent les parents de ces élèves et peuvent prononcer certaines sanctions (de l'exclusion à l'interne à l'exclusion temporaire courte), mais pas au-delà : cela est alors la prérogative du Conseil de discipline.

Mme Dambel insiste sur la nécessité d'un suivi serré des sanctions posées, sous la houlette de la direction de l'établissement, avec par exemple la mise en place de contrat ferme avec les élèves et passible de sanctions plus importantes en cas de non respect.

Mme Émorine propose la création d'une Commission de médiation, à intégrer au nouveau règlement intérieur : cela présente l'avantage, comme le précise Mme Guilbeault, de rendre l'élève actif face au problème qu'il pose.

Les représentants des parents demandent plus de fermeté de la part des enseignants, relayés par les représentants des enseignants qui soulignent la souffrance de certains de leurs collègues dans leur classe.

Mme Émorine précise que la tolérance dépend de la personnalité des enseignants et que les équipes enseignantes sont constituées pour permettre un équilibre.

Elle évoque l'heure de vie de classe, qui peut être mise en place à la demande du professeur principal, des élèves, ou du Conseil de classe, comme instance efficace pour résoudre ces difficultés.

d. Organisation des «journées métiers»

Cette activité doit être améliorée dans les années à venir, notamment en recensant précisément les professions représentées parmi les parents d'élèves, et en faisant plus largement appel à leur aide.

e. Problème du stationnement

Mme Émorine rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent au Lycée Claudel.

Elle annonce l'envoi d'un courrier à tous les parents, précisant à tous les endroits où stationner et rappelant la priorité donnée aux parents des élèves de maternelle pour déposer leurs enfants.

La situation (stationnement + circulation à 15h30) devrait être grandement améliorée dès que l'entrée se fera à nouveau par l'esplanade : devant celle-ci en effet, il y aura 2 voies, l'une pour déposer les enfants et l'autre pour circuler.

M. Thibault propose de demander à la ville d'Ottawa la levée de l'interdiction d'arrêt devant le lycée : celle-ci a déjà été faite et a été refusée.

Sont évoquées des solutions comme le dos d'âne, le ralentisseur, les gendarmes couchés pour ralentir la circulation devant l'établissement : Mme Émorine affirme que cette éventualité devra être repoussée à la fin des travaux.

f. Participation de représentants des parents aux Commissions pédagogiques

Mme Émorine déclare que la participation de représentants des parents aux Commissions pédagogiques est envisageable, en fonction des sujets traités.

M. Genty demande pourquoi la prochaine réunion de cette commission porte sur le règlement intérieur. Mme Émorine explique qu'il est important de réajuster le règlement intérieur tous les deux ans (au moment de la réimpression des carnets de correspondance) : il faut y travailler lors du 1^{er} trimestre 2009 pour le finaliser début avril (délais d'impression obligent).

g. Mise en place d'une chaîne téléphonique en cas de situation d'urgence

Mme Brutus explique que l'idée d'un «SMS vocal », message préenregistré au lycée et envoyé aux parents par voie téléphonique, est en ce moment à l'étude en termes de coût et de faisabilité.

h. Manque de toilettes dans la zone des portatives

Mme Émorine confirme que le CA a donné son accord pour l'installation de toilettes provisoires sur le terrain (2 pour les filles et 2 pour les garçons).

i. Situation dans les casiers

Mme Scott-Harston précise que certains élèves ne disposent que d'un casier pour deux, situés au cafétorium, ce qui en rend l'accès assez difficile.

Mme Émorine explique que cette situation, certes assez compliquée, est temporaire (travaux), et qu'il n'est pas possible d'installer les casiers ailleurs en raison des normes de sécurité en vigueur. Il serait néanmoins envisageable d'installer à certains endroits clefs, des porte-manteaux supplémentaires.

j. Informations en cas d'intempéries

M. Genty demande qu'en cas de fermeture de l'établissement pour cause d'intempéries, les parents soient avertis à 6h30, et non à 7h30, car les gens sont déjà sur la route à 7h30. Cette proposition est retenue.

4. Questions diverses des enseignants du primaire

a. Problème de fermeture des grilles

M. Creuseveau dit avoir connaissance du problème (les grilles du côté Maternelle ferment mal ; on ne peut cependant les laisser fermées, car c'est le seul moyen d'entrer dans l'établissement sans passer par le cafétorium). Il est en passe d'être résolu, car une lettre du Conseil d'administration a été envoyée au gérant de construction pour demander la réparation.

b. Dysfonctionnement lié à l'absence d'Élyse Dion le mercredi matin

Les représentants des enseignants du primaire citent notamment une carence en matière de gestion des absences, des retards, des élèves malades, etc.

M. Creuseveau propose le remplacement d'Élyse Dion par Silène Pierre, le mercredi matin de 7h45 à 11h00.

c. Demande d'un appareil météo fiable (capable de mesurer le facteur vent)

Ceci permettrait de laisser plus souvent sortir les enfants de maternelle.

M. Creuseveau précise que la réponse appropriée ne peut être que la mesure officielle.

5. Questions diverses des enseignants du secondaire

a. Problèmes divers liés aux travaux

Mme Émorine en profite pour faire le point sur l'avancée des travaux :

- après la fuite de gaz de novembre, située sur des conduites hors l'établissement, Embridge a procédé à une vérification générale.

- la démolition du bâtiment de l'administration prendra plus d'un mois, car il doit d'abord être désamianté selon des normes de sécurité très élevées.
- les nouvelles sont bonnes en ce qui concerne la caution de la France.

b. Baisse des budgets de discipline

Mme Émorine souligne les contraintes de diminution sur certaines disciplines :

- Les sciences physiques et sciences naturelles ont été touchées, même si leurs dépenses montrent un déficit : il s'agit de faire une pause, mais aussi de trouver d'autres ressources (demande de subvention en équipement à l'A.E.F.E.).

Mme Émorine souligne qu'il n'y a pas de rigidité suivant les besoins.

- Dans le cas des Arts Plastiques, le chiffre est à revoir car le budget a été arrêté alors que des commandes étaient en cours
- Mme Dambel souligne qu'on ne peut réduire le budget si la somme allouée a finalement été insuffisante.

Mme Émorine souligne qu'il s'agit d'achat à reporter pour rééquipement

- Mme Émorine souligne l'annulation par l'AEFE de la prise en charge de la Pension Civile des résidents entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 août 2009. La somme dégagée sera consacrée à la construction de toilettes et lavabos au sous-sol de la partie centrale (budget prévu de 320 000 \$). Les anciennes douches seront réhabilitées en vestiaires d'EPS.

c. Panne du Tableau blanc interactif (TBI) du laboratoire de sciences

La question de la garantie est posée.

Mme Émorine précise que cet appareil ne peut être réparé que si sa panne est signalée à Mme Tardy. Il en va de même pour les dysfonctionnements du réseau en salle 109.

d. Vérification et maintenance du parc de matériel et des ressources audiovisuelles

Mme Godet évoque la création d'un poste supplémentaire pour assurer ce travail.

Si Mme Émorine en confirme la nécessité, c'est au CA de décider de cet éventuel recrutement.

d. Soutien des élèves en difficulté

Mmes Émorine et Brutus rappellent les dispositifs mis en place dans ce sens :

- La remédiation : elle existe au collège en 6^{ème} (mathématiques et français)
- La pédagogie différenciée est mise en œuvre dans toutes les classes, à tous les niveaux
- Il est également possible de s'appuyer sur le dispositif PPRE (Plan pour la réussite éducative)
- Pour les élèves aux besoins spécifiques, Mme Brutus rappelle les moyens mis en œuvre (évaluation psychométrique, préconisations, intervention extérieure / équipe paramédicale) (→ Question de M. Genty et réponse de M. Creuseveau à propos du refus de certains parents de communiquer avec l'orthophoniste)
- M. Rullier évoque une autre forme d'intervention : M. Chebini sert de répétiteur de SVT pour les élèves de 1^{ère} S.

e. Transmission des informations concernant les sorties et autres activités

Mme Godet demande qui doit faire circuler l'information.

Mme Émorine précise que les informations peuvent figurer dans Le Lien.

Mme Brutus préconise l'utilisation de l'onglet «Sortie scolaire» sur First Class. Il faudrait encourager les collègues à aller le consulter régulièrement.

f. Dérive dans le comportement de certains élèves, en particulier en termes de ponctualité, d'assiduité, et de comportement face au matériel et au travail

Mmes Dambel et Godet précisent que cette dérive est en lien direct avec certains événements du début de l'année (aléas des travaux, absence d'enseignants envoyés en formation). La conséquence directe en est la démobilisation des élèves.

Mme Émorine se déclare vigilante à ce sujet, et insiste sur le caractère exceptionnel du contexte.

Mme Dambel évoque la possibilité d'éditer des statistiques d'absences, pour les élèves et pour les enseignants.

6. Questions diverses de Mme Émorine

Mme Émorine informe le CE de la visite du Conseiller culturel le jeudi 15 janvier, de 15h30 à 19h30, pour présenter un rapport, émanant d'une commission créée par le Ministère de l'Éducation Nationale, concernant l'avenir de l'enseignement français à l'étranger. Cette présentation sera suivie d'un échange avec les membres de la communauté éducative. Les membres du CE sont invités à prendre part à cette rencontre.

La séance est levée à 20h10.